

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Indentificateur de produit

Form du produit: Mélange
Nom du produit: Staldren®

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations prévues du mélange

Le produit d'hygiène en poudre. Pour l'usage professionnel seulement. Le produit n'est pas destiné à usage privé ni à un usage domestique.

Utilisations déconseillées du mélange

Le produit ne doit pas être utilisé à des fins différentes que celles énumérées dans la section 1.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant:

Nom ou raison sociale: Jorenku A/S
Adresse: Teglværksvej 11, 4733 Tappernøje
Pays: Danemark
No. TVA: DK38474669
Téléphone: +45 56 21 40 70
E-mail: joreku@jorenku.dk
Adresse web: www.jorenku.dk
Adresse e-mail de la personne compétente responsable de la FDS: joreku@jorenku.dk

Distributeur:

Nom ou raison sociale: Agro Weber AG
Adresse: Chräbelstrasse 9, 6410 Goldau
Pays: Schweiz
Téléphone: +41 41 855 20 80
E-mail: info@agrishop.ch
Adresse web: www.agrishop.ch

agro weber 

1.3. Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse, 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification du mélange selon le règlement (CE) no. 1272/2008

Le mélange n'est pas classé comme dangereux conformément au règlement (CE) no. 1272/2008.

2.2. Éléments d'étiquetage

Mention d'avertissement

aucun

Informations supplémentaires

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
EUH208 Contient tosylchloramide sodique. Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Le mélange ne doit pas contenir de substances provoquant des perturbations endocriniennes conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou dans le règlement (UE) 2018/605 de la Commission. Le mélange ne contient pas de substances répondant aux critères applicables aux substances PBT ou vPvB conformément à l'annexe XIII., règlement (CE) no. 1907/2006 du Parlement européen (REACH) tel que modifié. Ne contient pas de substances PMT/vPvM. La poussière peut former un mélange explosif avec l'air.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges**

Le mélange contient ces substances dangereuses et les substances pour lesquelles la concentration maximale admissible dans l'air en milieu professionnel est déterminée.

Numéro d'identification	Nom de la substance	%	La classification selon le règlement (CE) No. 1272/2008	Rem.
Index: 616-010-00-9 CAS: 127-65-1 CE: 204-854-7	tosylchloramide sodique	<1	Acute Tox. 4, H302 Skin Corr. 1B, H314 Resp. Sens. 1, H334 EUH031	
CAS: 1309-37-1 CE: 215-168-2	Fer (trioxyde de di-)	<1	Non classifié comme dangereux	1

Remarques

1 Substance pour laquelle des limites d'exposition sont définies.

Le texte intégral de toutes les classifications et mentions de danger figure à la rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des mesures de premiers secours**

Assurer votre propre sécurité. En cas d'apparition de problèmes de santé ou en cas de doute, veuillez avertir un médecin et fournissez-lui les informations figurant sur la fiche de données de sécurité.

Premiers soins après inhalation:	Arrêter immédiatement l'exposition, transporter la victime à l'air frais.
Premiers soins après contact avec la peau:	Enlever les vêtements contaminés.
Premiers soins après contact oculaire:	Laver abondamment à l'eau (pendant 20 minutes minimum) en gardant les yeux grands ouverts et en retirant les verres de contact souples, puis se rendre immédiatement chez un médecin.
Premiers soins après ingestion:	Ne pas induire le vomissement – même l'induction de vomissement peut entraîner des complications, par exemple dans le cas des détergents et d'autres substances qui génèrent de la mousse.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation:	Ne sont pas attendus.
Symptômes/effets après contact avec la peau:	Ne sont pas attendus.
Symptômes/effets après contact oculaire:	Ne sont pas attendus.
Symptômes/effets après ingestion:	Ne sont pas attendus.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés:

Adapter les moyens d'extinction à l'environnement de l'incendie.

Moyens d'extinction inappropriés:

non indiqué

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, le monoxyde et le dioxyde de carbone peuvent se dégager ainsi que d'autres gaz toxiques. L'inhalation des produits de décomposition (de pyrolyse) peut causer des dommages graves à la santé.

5.3. Conseils aux pompiers

Appareil respiratoire autonome (APR) avec des gants résistants aux produits chimiques. Utiliser appareil respiratoire isolant et des vêtements de protection couvrant les corps entier.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Suivre les instructions contenues dans les rubriques 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la contamination du sol et toute fuite vers les eaux superficielles ou dans les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser le produit mécaniquement de manière appropriée. Les matériaux collectés doivent être éliminés conformément aux instructions de la rubrique 13.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir rubrique 7, 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Empêcher la formation des gaz et des vapeurs dans les concentrations dépassant la concentration maximale admissible pour l'atmosphère de travail. Porter les équipements de protection individuelle conformément à la rubrique 8. Respecter la législation en vigueur sur la santé et la sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conserver dans de emballages hermétiquement fermés, dans un endroit frais et sec, bien ventilé et destiné à cet effet.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Non indiqué

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle**

Le Mélange contient des substances pour lesquelles il existe des limites d'exposition en milieu professionnel.

Suisse**valeur MAC 2017**

Nom de la substance (du composant)	Type	Valeur
Fer (trioxyde de di-) (CAS: 1309-37-1)	valeur MAC	3 mg/m ³

Remarques: Poussière alvéolaire (poussière fine)

8.2. Contrôles de l'exposition

Ne pas manger, boire ou fumer au travail. Après le travail et avant les pauses pour les repas et le repos, se laver soigneusement les mains avec de l'eau et du savon.

Protection des yeux/du visage: Non nécessaire.

Protection de la peau: En cas de contact prolongé ou répété, porter des gaz de protection.

Protection respiratoire: Non nécessaire. Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.

Risques thermiques: Non indiqué.

Contrôles d'exposition liés à la Protection de l'environnement

Observer les mesures habituelles de protection relatives à l'environnement, voir la section 6.2.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique:	solide
Couleur:	donnée non disponible
Odeur:	spécifique
Point de fusion/de congélation:	donnée non disponible
Point d'ébullition out point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	donnée non disponible
Inflammabilité:	donnée non disponible
Limites inférieure et supérieure d'explosion:	donnée non disponible
Point d'éclair:	non pertinent
Température d'auto-inflammation:	donnée non disponible
Température de décomposition:	non pertinent
pH:	7,3 (non dilué)
Viscosité cinématique:	donnée non disponible
Solubilité dans l'eau:	insoluble dans l'eau
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	non applicable
Pression de vapeur:	donnée non disponible
Densité et/ou densité relative:	1.073 – 1,089 g/cm ³
Densité de vapeur relative	donnée non disponible
Caractéristiques de particules:	donnée non disponible
Forme:	substance solide: particules/poudre

9.2. Autres informations

Non indiqué

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Non indiqué

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Inconnu.

10.4. Conditions à éviter

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation, la décomposition ne se produit pas. Tenir loin des flammes et des étincelles, protéger contre la surchauffe et le gel.

10.5. Matières incompatibles

Tenir à l'écart des acides forts, alcalins forts et agents oxydants puissants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En utilisation normale, les problèmes ne se produisent pas. À des températures élevées et lors d'un incendie, les produits dangereux se dégagent, par exemple : monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) No. 1272/2008**

Les substances dangereuses dont les concentrations dépassent les limites d'exposition peuvent provoquer une intoxication aiguë par inhalation, en fonction de la concentration et de la durée d'exposition. Il n'y a pas de données toxicologiques disponibles pour ce mélange.

Toxicité aiguë

Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis. Données des composants du mélange indisponibles.

Staldren®						
Voie d'exposition	Paramètre	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Sexe	Méthode de détermination
Orale	ETA	50001 mg/kg				Calcul de la valeur

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données du mélange ou des composants indisponibles. Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Données du mélange ou des composants indisponibles. Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Données du mélange ou des composants indisponibles. Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Données du mélange ou des composants indisponibles. Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Données du mélange ou des composants indisponibles. Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Données du mélange ou des composants indisponibles. Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Données du mélange ou des composants indisponibles. Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Données du mélange ou des composants indisponibles. Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Données du mélange ou des composants indisponibles. Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis. Ne contient pas de substances susceptibles d'entraîner des perturbations endocriniennes chez l'homme.

Autres information

non indiqué

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Données du mélange ou des composants indisponibles. Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis.

12.2. Persistance et dégradabilité

Données du mélange ou des composants indisponibles. Le mélange est biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Données du mélange ou des composants indisponibles.

12.4. Mobilité dans le sol

Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis. Ne contient pas de substances PMT/vPvM.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis. Ne contient pas de substances PBT/vPvB.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis. Ne contient pas de substances susceptibles d'entraîner des perturbations endocriniennes dans l'environnement.

12.7. Autres effets néfastes

Non indiqué.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Risques de contamination de l'environnement, procéder conformément à la loi sur les déchets et les règlements d'application sur l'élimination des déchets. Un produit non utilisé et un emballage contaminé sont à déposer dans des conteneurs étiquetés destinés à la collecte des déchets, remettre pour élimination à la personne autorisée (entreprise spécialisée) habilitée pour cette activité. Ne pas verser un produit non utilisé dans la canalisation. Ne pas l'évacuer avec les ordures ménagères. Les emballages vides peuvent être valorisés dans une usine d'incinération pour produire de l'énergie ou déposés dans une décharge appropriée. Les emballages parfaitement nettoyés peuvent être recyclés.

Législation sur les déchets

Ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets (Ordonnance sur les déchets, OLED). Ordonnance du DETEC concernant les listes pour les mouvements de déchets. Directive 2008/98/CE du Parlement européen et du Conseil du 19.11.2008 relative aux déchets, dans la version en vigueur. Décision 2000/532/CE établissant une liste de déchets, dans la version en vigueur.

Code de la catégorie de déchets

02 01 06 fèces, urine et fumier (y compris paille souillée), effluents, collectés séparément et traités hors site

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification**

Non soumis aux règlements sur le transport

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non pertinent

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non pertinent

14.4. Groupe d'emballage

Non pertinent

14.5. Dangers pour l'environnement

Non pertinent

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La référence dans les rubriques 4 à 8.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non pertinent

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Ordonnance sur la protection de l'air (OPair). Ordonnance du 05.06.2015 sur la protection contre les substances et les préparations dangereuses (Ordonnance sur les produits chimiques, OChim). Loi fédérale sur la protection contre les substances et les préparations dangereuses. Règlement (CE) no. 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18.12.2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) no. 793/93 du Conseil et le règlement (CE) no. 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/EWG du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, dans la version en vigueur. Règlement (CE) no. 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil, tel que modifié. RÉGLEMENT (CE) no. 648/2004 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 31.03.2004 relaif aux détergentstel que modifié. Règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18.06.2020 modifiant l'annexe II du règlement (CE) no. 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

Informations complémentaires selon règlement (CE) no. 648/2004 relatif aux détergents, tel que modifié
désinfectants

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non indiqué

RUBRIQUE 16: Autres informations

Liste des mentions de danger standardisées utilisées dans la fiche de données de sécurité.

EUH031	Au contact d'un acide, dégage und gaz toxique.
--------	--

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que modifié

Date d'émission: 05.08.2022 Date de révision: 14.07.2026 Version 3

EUH208	Contient tosylchloramide sodique. Peut produire une réaction allergique.
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Autres informations importantes du point de vue de la sécurité et de la protection de la santé humaine

Le produit ne doit pas être – sans l'autorisation spéciale du fabricant / de l'importateur – utilisé à d'autres fins que celles qui sont spécifiées dans la section 1. L'utilisateur est responsable du respect de la réglementation relative à la protection de la santé.

Acronymes utilisées dans la fiche de données de sécurité

Acute Tox.	Toxicité aiguë
ADR	Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
CAS	Chemical Abstracts Service
CE	Code d'identification pour chaque substance figurant dans l'EINECS
CLP	Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
COV	Composés organiques volatils
EINECS	Inventaire européen des produits chimiques commercialisés
EmS	Procédures d'intervention d'urgence pour les navires transportant des marchandises dangereuses
ETA	L'estimation de la toxicité aiguë
EuPCS	Système européen de catégorisation des produits
FBC	Facteur de bioconcentration
IATA	Association internationale du transport aérien
IBC	Code International relatives à la construction et à l'équipement de navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
ICAO	Organisation de l'Aviation Civile Internationale
IMDG	Code Maritime International des Marchandises Dangereuses
IMO	Organisation Maritime Internationale
INCI	Nomenclature Internationale des ingrédients cosmétiques
ISO	Organisation internationale de normalisation
IUPAC	Union internationale de chimie pure et appliquée
log Kow	Coefficient de partage octanol-eau
OEL	Valeurs limites d'exposition en milieu professionnel
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique-
PMT	Persistant, mobile et toxique
ppm	Parties par million
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
Resp. Sens.	Sensibilisation respiratoire
RID	Règlement concernant le transport international
Skin Corr.	Corrosion cutanée
UE-Nummer	Union européenne
UVCB	Substances de composition inconnue ou variable, produit de réaction complexes ou matière biologique
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable
vPvM	Très persistant et très mobile

Instructions pour la formation

Informar les travailleurs de l'utilisation recommandée et des moyens de protection obligatoires, des premiers soins et de la manipulation interdite du produit.

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que modifié
Date d'émission: 05.08.2022 Date de révision: 14.07.2026 Version 3

Restrictions d'emploi recommandées

non indiqué

Information sur les sources de données utilisées pour compiler la fiche de données de sécurité

Règlement (CE) no. 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil (REACH), tel que modifié. Règlement (CE) no. 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil, tel que modifié. Les informations du fabricant de la substance / du mélange, lorsqu'elles sont disponibles – informations du dossier d'enregistrement.

Autres données

Méthode de classification – méthode de calcul

Déclaration

La fiche de données de sécurité contient des informations pour assurer la sécurité et la protection de la santé au travail et la protection de l'environnement. Les informations mentionnées correspondent à l'état actuel des connaissances et expériences et sont en conformité avec les lois et les règlements applicables. Elles ne peuvent pas être considérées comme une garantie d'aptitude et d'applicabilité dans le cas d'une utilisation concrète.